Lac de l'Astarac

Commune : Bézues-Bajon / Aussos

43°23'26.3"N / 0°37'52.0"E

Généralités :
Superficie : 171 hectares
Profondeur max : 13 mètres
Poissons recherchés :
Carnassiers, poissons blancs, carpes

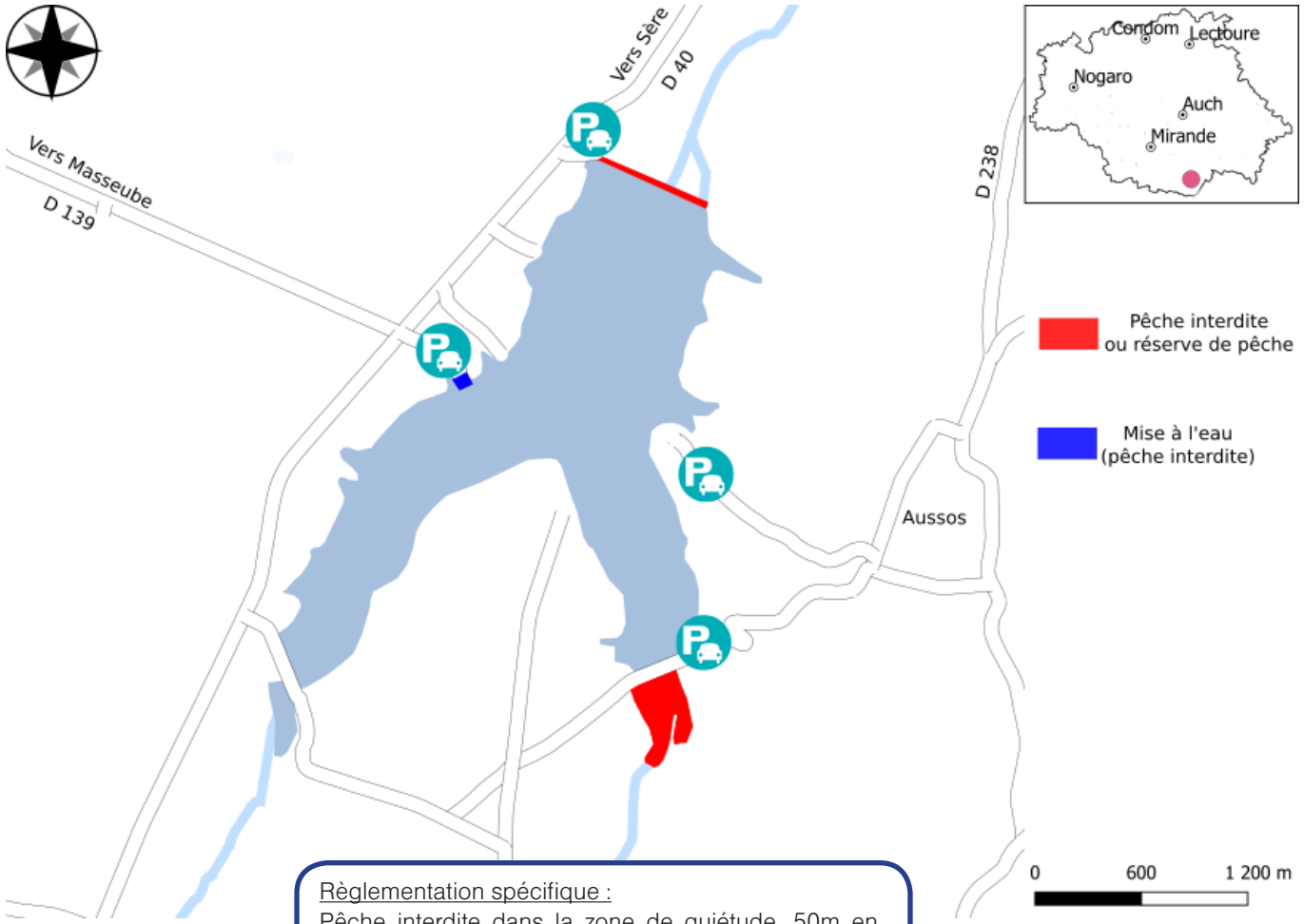

Présentation :

Ce plan d'eau de seconde catégorie, à 5 minutes à l'est de Masseube, est le deuxième plus grand du département. Très apprécié pour ses carnassiers et ses carpes, sa grande superficie permet à un grand nombre de pêcheurs de pouvoir le pratiquer en même temps sans se géner.

Ce plan d'eau présente plusieurs parkings et une mise à l'eau.

Le plan d'eau et ses abords sont l'un des plus importants et des plus riches sites du Gers pour les oiseaux. Plus de 170 espèces y ont été observées, dont diverses espèces de hérons nicheurs, certaines parfois rares et menacées. Dans la queue du bras droit du plan d'eau où plusieurs dizaines de couples nichent, une réserve de pêche a été mise en place afin de limiter les nuisances.

Règlementation spécifique :
Pêche interdite dans la zone de quiétude, 50m en amont et en aval de la zone de mise à l'eau et sur la digue.

Pêche 2e Catégorie

Float tube autorisé

Mise à l'eau

NAVIGATION AUTORISÉE AVEC MOTEUR ELECTRIQUE

CARPE NO-KILL

Pêche de nuit autorisée pour la carpe

CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE